

SYNTHESE

ATELIER 2

La Coopération internationale

Nom du responsable PNF : **Anne L'Épine**

Président : **Jean de Lescure**

Animateur : **Anne L'Épine**

Rappel des objectifs de l'atelier par le Président :

Au titre de leur richesse patrimoniale mais aussi par ce qu'ils ont assuré depuis près de 50 ans un suivi des milieux naturels et des espèces sur leurs territoires, les parcs nationaux figurent parmi les observateurs de premier plan du changement climatique et parmi les grands acteurs de la conservation de la biodiversité sur des territoires peu perturbés par des activités humaines.

Les parcs nationaux constituent des éléments majeurs du patrimoine naturel et culturel , reconnus et répertoriés comme tels dans les instances internationales de la protection de la nature et des sites. La plupart d'entre eux figurent sur la liste des propositions d'inscription par la France au Patrimoine mondial.

L'enjeu pour les parcs nationaux lutter contre l'érosion de la biodiversité liée notamment aux changements climatiques et contribuer au développement durable pour le bien être des populations, les oblige à regarder au delà de leurs territoires et à travailler avec des partenaires internationaux afin de partager des expériences et des méthodes et d'agir du local au global.

Cet atelier s'est attaché à aborder cet enjeu en montrant, à travers la présentation de réseaux et projets, la vocation des parcs à travailler à l'international.

1/ Pourquoi travailler à l'international?

Cette question préalable posée par la représentante de l'UICN, qui a souligné la nécessité des aires protégées à :

- développer: les échanges, les synergies, les visions communes, les appuis mutuels,
- d'harmoniser les actions,
- d'adopter les mêmes plans de travail.

Ceci afin de mettre en œuvre:

- la gouvernance des aires protégées,
- la conservation de ces espaces par les communautés locales,

2/ Les constats:

Les échanges de cette journée ont fait apparaître que malgré : des réseaux qui fonctionnent (EUROPARC, ALPARC, UICN), des outils largement connus et utilisés tels que les programmes européens (Interreg, Life+...) et internationaux (FFEM, PNUD, MAB/UNESCO), la grande diversité des modes de gestion et de protection au sein des éco-régions (caraïbe, méditerranée, alpes...) impose le développement de coopérations.

Les projets présentés par les parcs alpins et pyrénéens ont témoigné de la réussite des coopérations transfrontalières favorisant ainsi la cohérence de gestion avec les territoires voisins. Toutefois les parcs nationaux français apparaissent encore trop centrés sur la gestion patrimoniale de leurs territoires.

3/ Les attentes :

En parallèle les présentations des différentes délégations de la Caraïbe, ont permis de prendre la mesure de leurs expériences et/ou de leurs attentes sur deux thèmes prioritaires pour lesquels ils souhaitent échanger, à savoir:

- le tourisme durable (capacité de charge, suivi de l'impact de masse sur certaines aires protégées très fréquentées, la labellisation des opérateurs privés) et le développement de l'écotourisme:

- la biodiversité à travers les changements climatiques et les espèces invasives

Ces deux thèmes vont faire l'objet, début 2009, d'un projet Interreg Caraïbe entre les parcs nationaux de : la Guadeloupe, du Costa Rica, de la Dominique, du Mexique, de Cuba et du Venezuela.

Les représentants des parcs nationaux français, ont quant à eux manifesté leur volonté de:

- participer activement à la coopération transnationale à l'exemple de la Caraïbe et de l'océan indien,

- d'être moteur dans la construction de réseaux mondiaux d'analyser des changements globaux,

- de privilégier le rôle des communautés locales dans les politiques de protection.

5/ Le rôle de PNF

La loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux a créé l'établissement public des Parcs Nationaux de France en lui confiant parmi ses missions celle promouvoir les parcs nationaux aux niveaux national et international. A l'issue de cet atelier le rôle de PNF a été abordé sous les deux angles suivants:

PNF TÊTE DE RESEAU afin de :

- pouvoir disposer d'un service de veille pour saisir toutes les opportunités de coopération,

-centraliser et porter à la connaissance des parcs l'ensemble des expériences internationales qu'ils conduisent,

-constituer un réseau d'experts inter-parc pour y puiser les ressources nécessaires à la présence internationale de PNF,

-favoriser les jumelages,

-développer un programme de formation au travail à l'international,

PNF DEVELOPPEUR DE NOUVEAUX PARTENARIATS afin :

-d'initier ou de renforcer des partenariats à l'échelle des éco-régions (méditerranée, caraïbe, arc alpin,...),

-d'apporter et de valoriser l'expérience des parcs nationaux français dans les instances mondiales,

-de participer à l'harmonisation des politiques internationales de protection.